



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### chevaux de trait

Question écrite n° 92209

#### Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes exprimées par les associations de races françaises regroupées au sein de France Trait concernant la réduction drastique des aides publiques affectées à la filière chevaux de trait. Ces associations font état d'une baisse de 45 % de l'enveloppe affectée à leur fonctionnement et aux encouragements versés aux éleveurs dans le cadre des concours d'élevage. Elles font valoir que cette situation est de nature à remettre en cause la contribution des éleveurs à la sauvegarde et au maintien des races ainsi que la pérennité des emplois d'animation chargés de la gestion des stud-books, du suivi des objectifs de sélection, de la mise en place des programmes de conservation et de promotion des races, alors même que les stud-books présentent encore de grandes fragilités au niveau génétique. Il le remercie de bien vouloir lui préciser les moyens mis en oeuvre pour soutenir la filière chevaux de trait et pour répondre aux préoccupations exprimées par les éleveurs.

#### Texte de la réponse

Le projet de loi de finances pour 2011 prévoit une baisse de 45 % des crédits de la ligne « actions nationales en faveur du cheval » (programme 154 action 15) par rapport à 2010. Toutefois, il convient de relativiser cette baisse en regard de l'ensemble des soutiens. Il faut tout d'abord rappeler que les chevaux de trait sont éligibles à la prime aux races menacées d'extinction, dans le cadre des aides européennes, et que son montant global est d'environ 1,5 MEUR par an. Il convient ensuite de souligner que la création récente de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) conduit à faire de cet opérateur unique de l'État un établissement chargé d'appuyer et de soutenir les acteurs de la filière et leurs structures professionnelles. Leurs responsables ont été invités à rencontrer le directeur général de l'IFCE afin de définir le partenariat à mettre en place. Par ailleurs, l'IFCE contribue fortement à l'étalonnage des chevaux de trait et supporte une part importante des coûts d'identification au profit des éleveurs de chevaux de trait. Ces opérations correspondent à une subvention que l'on peut chiffrer à près de 10 MEUR. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire a été particulièrement attentif, dans le cadre du débat budgétaire, pour qu'il soit possible de préserver de manière significative le montant des subventions à la filière cheval en 2011, en faisant en sorte que la diminution de cette ligne soit limitée à 26 % au lieu des 46 % envisagés dans le projet initial, par l'ajout de 2 MEUR. Ainsi, et dans le prolongement de cette décision, une réflexion a été conduite entre les services du ministère et les acteurs professionnels pour que son application soit réalisée dans un souci d'efficacité et d'efficacités. Il a été ainsi possible de maintenir pour les chevaux de trait et les ânes une ligne budgétaire de 1 865 300 EUR, soit une baisse limitée à 4 %. De ce fait, les subventions accordées, lors des concours, aux éleveurs ne diminueront que de 3 %. Une attention particulière sera accordée la filière des chevaux de trait.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Lenoir](#)

**Circonscription :** Orne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 92209

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** Alimentation, agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

**Question publiée le :** 2 novembre 2010, page 11848

**Réponse publiée le :** 25 janvier 2011, page 691